Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 213

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

A chacun sa paix

L'autre soir, à la TV, je suivais une émission consacrée à la paix au Vietnam. Et tous les participants à la table ronde de souligner toutes les difficultés, toutes les impossibilités même... « Fin de la deuxième guerre du Vietnam » disait l'un d'eux, qui ne cachait pas qu'à ses yeux, la troisième ne tarderait guère à éclater...

Et ce matin, je parcours les journaux, je tente de décrypter les vingt-deux points de l'accord. Je lis les déclarations des principaux intéressés : de Nixon, qui sincèrement ou non pense que désormais le Vietnam du Sud pourra décider librement de son sort; de Le Duc Tho (Vietnam du Nord) qui parle de « l'accord pour maintenir la paix, l'indépendance et la démocratie et pour s'acheminer vers la réunification pacifique »; de Thieu (Vietnam du Sud) qui voit dans le même accord « la reconnaissance du Sud-Vietnam en tant qu'Etat séparé » et qui proclame que son gouvernement ne reconnaîtra pas le gouvernement révolutionnaire provisoire et qu'il n'y aura pas deux gouvernements dans le Sud, mais un seul : « le gouvernement légal de la République du Sud-Vietnam »...

Autant dire qu'on n'est pas parvenu à un accord ! Lesquels trompent ? lesquels sont dupes ? A supposer — j'ai peine à m'en persuader — qu'une majorité des Vietnamiens du Sud soient derrière Thieu, faut-il comprendre qu'à long terme, ils seront abandonnés par les Etats-Unis, qui n'auront rien fait d'autre que ravager leur pays et les compromettre irrémédiablement ? A supposer que cette majorité, tout au contraire, souhaite se débarrasser de Thieu et pouvoir vivre en paix dans un pays enfin réuni, faut-il comprendre que le Vietnam du Nord, à bout de ressources, les laisse tomber et que tous ceux qui sont morts le sont pour rien ?

Me disant que si j'étais Vietnamien, je n'aurais sans doute qu'un seul désir qui serait de vivre enfin sans voir mon pays dévasté et sans courir le risque à tout instant de me voir moi et les miens napalmisés — mais peut-être aussi, si j'avais été trop atteint, si j'avais vu tel de mes proches estropié ou torturé ou défiguré, je n'aurais plus qu'une idée en tête qui serait de me venger avant de disparaître à mon tour, et le plus tôt serait le mieux...

Craignant enfin qu'aujourd'hui que la paix semble rétablie, ces milliers de donateurs qui ont envoyé à l'Aide au Vietnam non pas une fois, mais trois fois, quatre fois, dix fois, deux francs, cinq francs, et parfois des sommes considérables — et même l'un de mes gymnasiens, assez mal noté pour son esprit contestataire, plusieurs centaines de francs qu'il avait gagnés à travailler je ne sais où — tous ceux-là ne se disent que désormais leur aide est inutile et ne se lassent.

(Alors que cette aide est plus nécessaire que jamais; alors que nous avons envoyé pour un à deux millions de francs de médicaments, somme énorme, mais à peine suffisante, j'imagine, pour soigner les victimes d'un seul raid aérien.)

Espérant que du moins, avec la « paix » revenue, notre pays pourra intervenir plus efficacement, sans plus de soucis pour ce que nous appelons si bizarrement « neutralité », laquelle s'accommode mieux de l'exportation des armes que d'une action en faveur des victimes de la guerre.

J. C.

A nos abonnés

Début février... déjà !

Et certains abonnés (nous ne nommerons personne) n'ont pas encore renouvelé leur abonnement pour 1973.

Sans compter ceux dont les amis ne lisent pas encore « Domaine public ».

Et pourtant certains travailleurs demandent la participation

La série des documents et des essais de synthèses publiés dans ces colonnes (voir notamment DP-hebdo 169, 173, 191 et 192) en marge de l'initiative sur la participation est déjà longue.

En dernier lieu, sous le titre « Pouvoir dans l'entreprise », nous suivions d'une part les efforts des « technocrates » pour se libérer de l'emprise des bailleurs de fonds, et d'autre part l'adaptation des méthodes de commandement au nom de la rationalisation économique au sein de l'entreprise (« De la monarchie à la direction par objectifs »).

Aujourd'hui, détaillant sur le terrain les incidences de la participation, nous examinons qui peut la revendiquer, et pour quels objectifs précis.

« La participation des travailleurs et de leurs organisations » précise le texte de l'initiative. Sont-ce les travailleurs ou leurs organisations qui demandent à être écoutés dans les décisions des entreprises ?

Ce sont certainement les syndicats qui font le plus entendre leur voix dans le débat; cette réalité ne doit toutefois pas cacher le fait qu'ils réclament la participation pour les travailleurs parce que ceux-ci ne veulent plus être de simples rouages dans des entreprises anonymes; les syndicats visent « tant à la satisfaction des besoins qu'éprouve aujourd'hui le collaborateur de participer de manière plus intense à la vie de l'entreprise qu'à un accroissement de la productivité industrielle au moyen d'une motivation plus pensée » (OFIAMT, 18.8.1972). Malgré tout, la